

# ACTION URGENTE

## KAZAKHSTAN. IL FAUT LIBÉRER LE DIRIGEANT D'UN PARTI D'OPPOSITION : JANBOLAT MAMAÏ

Janbolat Mamaï, journaliste et dirigeant du Parti démocratique du Kazakhstan, un parti d'opposition non enregistré, a été maintenu en détention après l'ouverture de poursuites pénales à son encontre, alors qu'il venait déjà de subir injustement 15 jours de « détention administrative » pour avoir pris part à une manifestation pacifique. Le 14 mars, un tribunal a ordonné son placement en détention provisoire pour une période de deux mois, dans l'attente des résultats d'une enquête pour outrage à personne dépositaire de l'autorité publique (article 378 du Code pénal) et diffusion de fausses informations (article 274 du Code pénal). Amnesty International estime que ces poursuites sont motivées par des considérations politiques ; par conséquent, Janbolat Mamaï doit être immédiatement remis en liberté et les charges à son encontre doivent être abandonnées.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

**Président du Kazakhstan**  
Kassym-Jomart Tokayev  
Nur-Sultan  
Mangilik Yel St, 6  
Kazakhstan  
Fax : +8 7172 74-56-31  
Courriel : [udp@udp-rk.kz](mailto:udp@udp-rk.kz)

*Monsieur le Président de la République,*

*Je vous écris pour vous appeler à faire le nécessaire pour que Janbolat Mamaï soit libéré immédiatement et que les charges retenues contre lui soient abandonnées.*

*Je suis préoccupé-e à l'idée que le maintien de Janbolat Mamaï en détention, décidé le 14 mars, et les poursuites pénales à son encontre constituent des représailles à caractère politique pour ses propos critiques et sa position de dirigeant du Parti démocratique du Kazakhstan, un parti d'opposition non enregistré.*

*Janbolat Mamaï fait actuellement l'objet d'une enquête pour outrage à personne dépositaire de l'autorité publique (article 378 du Code pénal) et diffusion de fausses informations (article 274 du Code pénal), chefs d'inculpation liés à deux événements distincts survenus en 2021. Auparavant, il avait déjà été condamné injustement à 15 jours de « détention administrative » pour avoir organisé un rassemblement « non autorisé » et devait être libéré le 12 mars, mais il a de nouveau été arrêté.*

***Je vous prie instamment de prendre toutes les mesures en votre pouvoir pour que Janbolat Mamaï soit libéré immédiatement et que les poursuites infondées à son encontre, liées à l'exercice pacifique de son droit à la liberté d'expression et de réunion, soient abandonnées.***

*Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma haute considération,*

## COMPLEMENT D'INFORMATION

Janbolat Mamaï est un célèbre militant politique et journaliste kazakhstanaï. Il est l'ancien rédacteur en chef du journal *Tribouna* (désormais fermé).

En 2019, il a fondé le Parti démocratique du Kazakhstan et en a pris la direction. En 2020, ce parti d'opposition, malgré de nombreuses démarches en ce sens, n'a pas réussi à se faire enregistrer auprès des autorités. En février 2020, à l'approche des élections législatives de 2021, la police a arrêté trois responsables et plus de 100 aspirant-e-s délégué-e-s du congrès fondateur du parti, bloquant ainsi la procédure d'enregistrement. Cette mesure a été perçue comme une tentative de sabotage, car en vertu de la législation kazakhstanaïse, le congrès fondateur d'un parti politique doit réunir au moins 1 000 personnes pour que celui-ci soit officiellement reconnu.

Le 4 janvier 2022, pour protester contre une très forte hausse du prix du carburant, des milliers de personnes sont descendues dans la rue au Kazakhstan. Le mécontentement économique initial a rapidement été suivi de revendications plus vastes, la population dénonçant la corruption, le marasme politique et les injustices croissantes. Les autorités ont réagi par une attitude hostile envers les manifestant-e-s, prenant pour cible et réduisant au silence journalistes et militant-e-s et réprimant la liberté d'expression ainsi que la diffusion d'informations indépendantes. De manière alarmante, alors que les dommages aux biens et le nombre de victimes augmentaient, les militaires dans les rues ont reçu du président Kassym-Jomart Tokaïev l'ordre d'ouvrir le feu sans sommation. De plus, quand les manifestations se sont multipliées et des violences ont éclaté à Almaty et ailleurs, les autorités ont fermé l'accès à Internet et désactivé les réseaux sociaux et autres moyens de communication numérique. Selon les chiffres officiels du gouvernement, 230 personnes ont été tuées pendant la manifestation, dont 19 membres de la police ou de l'armée. Le gouvernement kazakhstanaï n'a pas donné suite aux appels lancés par Amnesty International et par d'autres en faveur de l'ouverture d'une enquête internationale indépendante sur les événements de janvier 2022.

Janbolat Mamaï et d'autres membres du Parti démocratique du Kazakhstan ont participé aux manifestations pacifiques des 4 et 5 janvier. Le 13 février, Janbolat Mamaï a organisé une veillée publique pacifique à Almaty, à la mémoire des personnes tuées lors des violences qui avaient secoué le pays en janvier. Il a été arrêté le 25 février et condamné à 15 jours de « détention administrative » pour organisation d'un rassemblement « non autorisé » ou participation à un tel rassemblement (Code des infractions administratives, article 488.11). Il devait être libéré le 12 mars, mais il a été maintenu en détention et inculpé.

Les charges retenues contre Janbolat Mamaï le 14 mars concernent deux événements distincts survenus en 2021. Le chef d'outrage à personne dépositaire de l'autorité publique est lié à des propos que Janbolat Mamaï aurait tenus le 18 septembre 2021 à des policiers, qui l'empêchaient de participer à une manifestation publique organisée à son initiative pour dénoncer la politique gouvernementale relative à l'utilisation des données en ligne des citoyen-ne-s. Janbolat Mamaï a nié les faits qui lui étaient reprochés. Une enquête à ce sujet a été ouverte en décembre 2021.

Le chef de diffusion de fausses informations renvoie à une vidéo YouTube que Janbolat Mamaï a réalisée en octobre 2021, pour expliquer aux personnes endettées comment obtenir de l'aide auprès de sociétés de crédit en vue de sortir de l'endettement. À la suite de la mise en ligne de la vidéo, environ 8 000 demandes d'aide fondées sur les instructions de Janbolat Mamaï ont été adressées aux sociétés de crédit. L'assimilation du contenu de la vidéo à de fausses informations par le ministère public a été contredite dans un rapport établi par un expert judiciaire, qui n'a trouvé aucun élément tendant à prouver une quelconque infraction pénale ; pourtant, les charges n'ont pas été abandonnées.

**LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS :** russe, anglais  
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

**MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 12 MAI 2022**  
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

**PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER :** Janbolat Mamaï (il)

**LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : N/A**